

**Objet du rapport de constatation : Constat d'un monument funéraire menaçant ruine**

**Identité du concessionnaire : Valentin HYRON**

Le samedi 19 avril 2025, au cimetière communal, route de Saint-Germain, Carré 3, rangée 15, emplacements 585 et 586,

Nous David BESNEUX, maire de la commune de la Baconnière, soussigné, avons constaté :

- La présence d'un monument funéraire double recouvert de mousse se développant sur les monuments voisins ;
- La fracture complète de l'immeuble précité ;
- La présence de gravats émanant de cette fracture ;

Il est envisagé de mettre en œuvre la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations en :

- Démolissant et en évacuant complètement le monument déjà fortement dégradé ;
- Interdisant les travaux sur l'immeuble avant sa réfection ou son remplacement par le concessionnaire ou ses proches.

En l'absence de contact précis et à jour du concessionnaire ou de l'un de ses proches, ces derniers sont invités à présenter leurs observations dans le délai d'un mois à compter de l'affichage du présent rapport de constatation à la mairie et sur le monument concerné. A l'expiration de ce délai, et en l'absence de réponse satisfaisante de leur part, un arrêté de péril ordinaire sera rédigé afin de poursuivre la procédure en cours.

En pièces jointes sont consignées trois photographies.

De quoi nous avons dressé le présent rapport de constatation, qui a été clos le 19 avril 2025 à 12h00, heure légale et avons signé.

Le maire,  
David BESNEUX

